Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 19 (1890)

Heft: 12

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

$$\text{D'où } R^2 = \frac{S'}{4\pi}$$

En remplaçant dans la formule (2) R^2 par cette valeur,

$$\text{on a } S = \frac{S'\sqrt{5}}{4} \text{ et comme } S' = 113{,}0976$$

$$\text{la surface lat. du cône sera } S = \frac{113{,}0976 \times 2{,}23606}{4} = 63^{m2},2232$$

On remarquera le peu d'opérations qu'il reste à effectuer, quand on opère directement sur les formules.

Nouveaux problèmes

Une personne qui a 120,000 fr. emploie une partie de cette somme à l'achat d'une maison. Le $^1/_3$ du reste est placé à 4 $^0/_0$, et les deux autres tiers à 5 $^0/_0$; de cette manière, son revenu est de 3,920 fr. On désire connaître le prix de la maison et les deux sommes placées. (Proposé par M. Descloux, instituteur à Rossens.)

Un cône et une sphère ont même rayon et même volume. Quelle est la hauteur du cône? Le rayon mesure 3 mètres.

(Prière d'adresser les solutions à M. le professeur de mathématiques, à Hauterive.)

P.-Jos. Æbischer.

CORRESPONDANCES

I

Monsieur le Rédacteur,

Le dernier numéro de votre estimable *Bulletin* contient une partie du long rapport présenté à l'assemblée générale de Guin par M. Léon Genoud, directeur du Dépôt de matériel scolaire.

Permettez que je vous signale la contradiction frappante qui existe dans les appréciations un peu trop superficielles qui y sont contenues sur la méthode de dessin, par Horsin-Déon. Ainsi, à la page 284, 2e alinéa, M. G. déclare que « le *seul* avantage que présente cette « méthode consiste dans des modèles représentant des objets que « voit tous les jours l'élève. »

Et maintenant lisez le 1er alinéa de la page 282 :

« Les cahiers Horsin-Déon initient rapidement l'élève à la repro- « duction d'abord par le trait d'objets communs et usuels; ils l'inté- « ressent en lui permettant d'arriver plus tôt à un dessin pratique.

« Cette méthode facilite la tâche du maître, elle associe d'une « manière heureuse la théorie à la pratique et de plus, ce qui est « une condition indispensable à toute bonne méthode de dessin, « elle a pour base l'enseignement géométrique. Enfin, voici un autre « avantage qui n'est pas à dédaigner : elle peut, en raison de la « modicité du prix de chaque cahier (10 cent.), être procurée par « tous les élèves. »

Voilà donc une énumération d'au moins *six* avantages qui ne sont pas à dédaigner et qui constituent précisément la valeur d'une bonne méthode de dessin. Bien plus, la plupart des désavantages indiqués dans le même rapport nous engageraient plutôt à nous procurer ces cahiers, nous, instituteurs primaires, qui ne sommes pas tous dessinateurs et qui avons à former la main de jeunes enfants sans aucune idée de dessin.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de toute ma considération. UN INSTITUTEUR.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Nous laissons à M. G. le soin de répondre à ces observations.

II

Estavayer, le 19 novembre.

Le numéro de novembre du *Bulletin pédagogique* publie une correspondance concernant la *Caisse de retraite des instituteurs*. Que nous apprend cette correspondance ? Ce que tout le monde sait déjà, savoir que l'instituteur doit faire 25 versements à 15 francs et avoir 35 années de service pour obtenir une pension de 300 francs. Seulement on a bien soin, j'ignore pour quel motif, de ne pas nous faire voir le revers de la médaille.

Si pour une cause quelconque, l'instituteur se voit obligé de quitter l'enseignement avant 25 ans, non seulement il n'a droit à aucune pension, mais il perd la totalité de ses versements. Bien plus, si une mort prématurée, tragique, comme celle de notre regretté collègue, M. Dessarzin, de Surpierre, arrive, une pauvre veuve, des enfants en bas âge restent sans secours, n'ont droit à aucune pension.

A 24 ans, et chacun peut s'en assurer en faisant le calcul, le sociétaire qui est obligé de quitter l'enseignement ou que la mort atteint, perd la jolie somme de 650 francs en capital et intérêts comptés au 4 1/2 %. Est-ce juste ? C'est vous dire que la loi sur la Caisse ainsi que les statuts doivent être revisés et dans le plus bref délai.

La même correspondance ajoute : « A leur tour, que les régents fribourgeois paient davantage à titre de versements annuels, et ils retireront aussi davantage. L'Etat qui fait déjà beaucoup, fera encore davantage. » C'est fort bien dit ; *seulement il faut le faire*. Je suis persuadé que le plus grand nombre des régents seraient disposés à payer une cotisation plus forte pour voir la pension augmentée, comme aussi le nombre d'années d'enseignement diminué, car, disons-le, exiger 35 ans c'est beaucoup trop.

J'ai dit : la pension doit être augmentée. La pension actuelle n'est pas suffisante, car avec son modeste traitement, il n'est pas possible à l'instituteur fribourgeois de faire beaucoup d'économies, surtout s'il a une famille. Et cet humble serviteur qui a usé sa vie au service

de la société ne serait pas assuré d'avoir ses vieux jours à l'abri du besoin ?

J'ai dit encore : le nombre d'années d'enseignement exigé pour être admis à la retraite doit être diminué. On demande beaucoup de l'instituteur à l'heure actuelle; les programmes sont chargés, les exigences parfois excessives. Le malheureux doit peiner le jour, peiner la nuit. Après avoir consacré à l'école du jour 6 heures d'un travail pénible, l'école du soir l'attend, c'est là son repos !! On blanchit rapidement dans la carrière, et il est à craindre que beaucoup succombent à la peine avant de voir leurs efforts récompensés.

Plusieurs projets sur cette question capitale de l'avenir du corps enseignant, ont déjà vu le jour. Qu'en fait-on ? Sont-ils condamnés déjà à un oubli éternel ?

Non, cette question doit être traitée dans les conférences; il faut s'entendre pour présenter à l'autorité supérieure un projet qui améliorerait sensiblement notre position; et nous ne doutons pas que cette autorité, comme on l'a déjà dit plus haut, comprenant, du reste, notre pénible mission et notre situation précaire ne fasse tout son possible pour nous venir en aide.

Pour terminer, j'ajouterai que les instituteurs de l'arrondissement de la Broye réunis en conférence, à Estavayer, ont nommé un Comité d'initiative à ce sujet. Si cette question est étudiée dans d'autres districts, je prierai le secrétaire des conférences, ou quelque instituteur de bonne volonté, de bien vouloir renseigner le soussigné, chargé par le Comité ci-haut désigné, de correspondre avec les autres arrondissements.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mon respect.

L. Bondallaz, *instituteur*.

Note de la Rédaction. — La Commission des moyens d'enseignement étudie en ce moment la question des pensions. Ce que nous regrettons, c'est que la plupart des instituteurs aient l'air de se désintéresser de cette affaire, car jamais ils n'assistent aux assemblées de la Société. Il n'y a aucune entente entr'eux. Les uns n'ont qu'une seule préoccupation, c'est de verser le moins possible. Comment dès lors espérer retirer une forte pension ? D'autres ne veulent pas renoncer à l'ancien système. Il faudrait avant tout examiner comment les Caisses de retraite similaires sont organisées dans les autres pays, puis s'entendre sur les bases à établir.

Bibliographie

Revues littéraires

On a tant usé et abusé des articles bibliographiques que j'ai presque honte de revenir à la charge pour parler de quelques revues littéraires. Je hais la réclame, et ce n'est pas précisément